

Donner à des tiers l'accès à myCrelan Pro

Pourquoi ?

Gagnez du temps en demandant à un collaborateur de votre entreprise de préparer les fichiers de paiement pour que vous n'ayez plus qu'à signer. Économisez des frais en demandant à votre comptable de télécharger les extraits de compte dans le logiciel de comptabilité.

Au moyen d'une procuration informative, vous donnez à des tiers l'accès à myCrelan Pro, sans qu'ils puissent signer des transactions.

Qui ?

Un utilisateur souscrit à un abonnement myCrelan Pro, sans devoir détenir de comptes ou de produits chez Crelan.

Comment ?

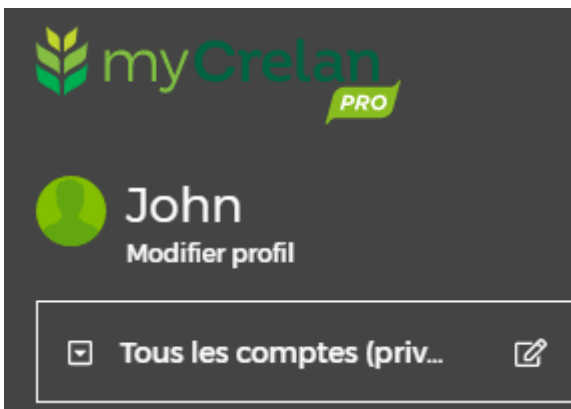
Dans ce plan d'étape simple, vous lirez comment:

- demander un abonnement myCrelan Pro pour un utilisateur
- donner une procuration informative à un utilisateur
- donner plus de responsabilités à un utilisateur

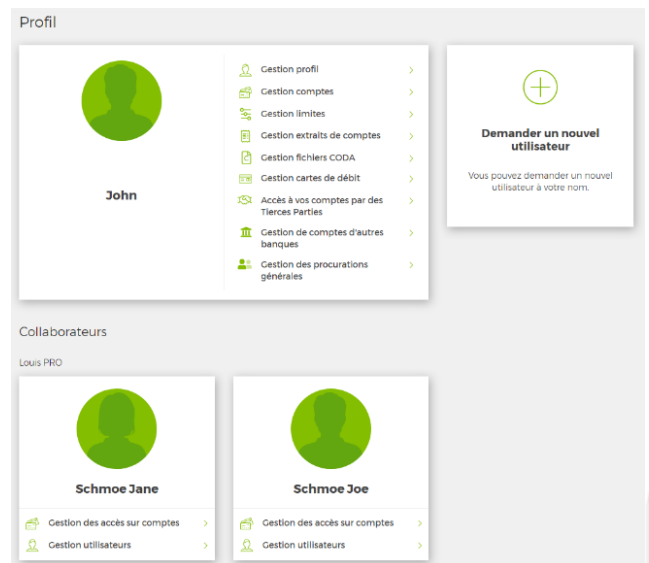
Vous pouvez en tant que comptable, avec un seul digipass myCrelan Pro à votre nom, accéder aux comptes professionnels de vos clients qui vous ont donné une procuration informative

Demander un abonnement myCrelan Pro pour un utilisateur en ligne

Étape 1: cliquez sur Modifier profil



Étape 2: cliquez sur le bouton "Demander un nouvel utilisateur"



Étape 3: complétez les données

- nom et prénom
- langue de l'utilisateur
- rôle (voir 3.2)
- adresse électronique

Nouvel utilisateur

Vous pouvez inviter une personne à ouvrir un myCrelan Pro. Cette dernière recevra un courriel contenant un code d'activation ainsi que toutes les informations pratiques. Ensuite, munie de ce code, elle devra se rendre dans une agence Crelan pour poursuivre le processus d'ouverture de l'abonnement myCrelan Pro.

Contrat : *
John Doe Corporations

Nom : *
Schmoe

Prénom : *
Dianne

Femme Homme

Néerlandais Français Deutsch

Rôle : *
Pro User

Adresse électronique : *
Dianne.Schmoe@crelan.be

Étape 4: cliquez sur confirmer

Étape 5: l'utilisateur se rend en agence

L'utilisateur sera invité par courriel à se rendre à l'agence Crelan la plus proche pour ouvrir un abonnement myCrelan Pro. Après avoir signé le contrat myCrelan Pro, il recevra un digipass sur place.

Donner une procuration informative en ligne

Par défaut, tous les comptes d'un nouvel utilisateur sont définis comme 'invisibles'. Vous pouvez accorder des droits pour les consulter, par utilisateur et par compte.

Étape 1: donnez une procuration informative




Changez 'invisible' en 'informative'. Faites-le par utilisateur et par compte.

Jane Schmoe ne verra que les trois premiers comptes, le quatrième restera 'invisible'.

Gestion mandats

Indiquez les comptes que vous souhaitez utiliser en myCrelan.

Frédéric Cossement

	Compte à vue BES0 1030 0000 0008	John Doe Corporations	Informative
	Compte à vue BED9 1030 0000 0007	John Doe Corporations	Invisible
	Compte à vue BES3 1030 0000 0001	John Doe	Invisible

Étape 2: révoquez une procuration informative

Changez 'informative' en 'invisible'.

Retirer une procuration informative en ligne

Étape 1 : ouvrez « gestion de mandats »

Étape 2 : modifiez « invisible » en « informative »

Donner plus de responsabilités à un utilisateur

Dans myCrelan Pro, vous pouvez donner à un utilisateur le contrôle d'autres utilisateurs. Vous pouvez le faire en le faisant passer de 'Pro User' à 'Pro Manager'.

Un Pro Manager obtient deux autorisations supplémentaires:


- l'accès aux abonnements myCrelan pro des Pro Users
- la possibilité de donner ou de révoquer une procuration informative aux Pro Users

Un Pro manager ne peut toujours pas signer des transactions.



Étape 1: cliquez sur "Modifier profil" sous "Gestion utilisateurs"


Collaborateurs

John Doe Corporations





Schmoe Jane

-  Gestion des accès sur comptes >
-  Gestion utilisateurs >



Schmoe Joe

-  Gestion des accès sur comptes >
-  Gestion utilisateurs >

Étape 2: choisissez le rôle de l'utilisateur

Étape 3 : confirmez votre choix avec le digipass